



DÉCISION

relative à l'affermissement des tranches
optionnelles n°1 et 2 du marché pour l'étude, la
conception, le développement, la mise en oeuvre
et l'évaluation de dispositifs connectés en lien
avec la technologie 5G

N°17583

LE PRÉSIDENT DE LIMOGES MÉTROPOLE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5212-2 et L.5212-10 ;

Vu le Code de la commande publique du 31 mai 2019 et notamment son article R.2123-4 ;

Vu la délibération n° 22 du conseil communautaire en date du 17 avril 2023 relative à l'attribution des articles L.5212-2 et L.5212-10 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la signature du marché n°2023-METRO0001 en date du 29 mars 2023 conclue avec la société C2C2EM en vue de l'étude, la conception, le développement, la mise en oeuvre et l'évaluation de dispositifs connectés en lien avec la technologie 5G ;

Vu l'article 7.2 de l'acte d'engagement de marché précité relatif aux délais d'exécution et aux modalités d'affermissement des tranches ;

DÉCIDE

Les prestations des Tranches Optionnelles n°1 « Développement des dispositifs connectés » et n°2 « Assistance à la mise en oeuvre de ces dispositifs » sont affectées et seront exécutées dans les conditions prévues au marché ;

Date à laquelle chaque tranche est affectée : 04 avril 2025

Date de commencement des travaux de chaque tranche concernée : 04 avril 2025

Délai d'exécution de chaque tranche concernée : 36 mois

La présente décision prendra effet à compter de sa notification au titulaire.

Fait à Limoges,

Signé électroniquement le 05/12/2025

Publié le vendredi 05 décembre 2025



DÉCISION

Décision relative à l'affermissement des tranches optionnelles n°1 et 2 du marché pour l'étude, la conception, le développement, la mise en oeuvre et l'évaluation de dispositifs connectés en lien avec la technologie 5G

1 DOCUMENT - Publié le 5 Décembre 2025



27583.pdf
(.pdf, 205,3 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**